

Initiales de la présidente -----	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers	
Initiales de la direction		

No. de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE- L'OUTAOUAIS-ÉCOLE DES CAVALIERS Procès-verbal du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024, tenue le 10 juin 2024 à 18h30 à l'école des Cavaliers.																										
CE #2324-88	<p>1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.</p> <p>SONT PRÉSENTS</p> <p>Mesdames</p> <table> <tbody> <tr><td>Myriam Allard</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Julie Anne Blanchard</td><td>Orthophoniste</td></tr> <tr><td>Marie-Paule Boucher</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Rebecca Charles</td><td>Enseignante</td></tr> <tr><td>Maryse-Anne Chevrier</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Claudine Clément</td><td>Enseignante</td></tr> <tr><td>Judith Lachance</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Jolyane Meloche</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Céline Monfils</td><td>Parent</td></tr> </tbody> </table> <p>Messieurs</p> <table> <tbody> <tr><td>Jean-François Poirier</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Maxime Belzil</td><td>Personnel de soutien</td></tr> </tbody> </table> <p>SONT ABSENTS Aucune absence</p> <p>PARTICIPENT ÉGALEMENT</p> <p>Mesdames</p> <table> <tbody> <tr><td>Line Sévigny</td><td>Directrice</td></tr> <tr><td>Mélanie Duguay</td><td>Directrice adjointe</td></tr> </tbody> </table>	Myriam Allard	Parent	Julie Anne Blanchard	Orthophoniste	Marie-Paule Boucher	Parent	Rebecca Charles	Enseignante	Maryse-Anne Chevrier	Parent	Claudine Clément	Enseignante	Judith Lachance	Parent	Jolyane Meloche	Parent	Céline Monfils	Parent	Jean-François Poirier	Parent	Maxime Belzil	Personnel de soutien	Line Sévigny	Directrice	Mélanie Duguay	Directrice adjointe
Myriam Allard	Parent																										
Julie Anne Blanchard	Orthophoniste																										
Marie-Paule Boucher	Parent																										
Rebecca Charles	Enseignante																										
Maryse-Anne Chevrier	Parent																										
Claudine Clément	Enseignante																										
Judith Lachance	Parent																										
Jolyane Meloche	Parent																										
Céline Monfils	Parent																										
Jean-François Poirier	Parent																										
Maxime Belzil	Personnel de soutien																										
Line Sévigny	Directrice																										
Mélanie Duguay	Directrice adjointe																										
CE #2324-89	<p>2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 juin 2024.</p>																										

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	--

CE #2324-90	<p>Il est proposé par monsieur Jean-François Poirier et appuyé par madame Marie-Paule Boucher d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 8.2- Établissement d'un fond spécial.</p> <p>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 avril 2024</p> <p>La présidente fait le survol du procès-verbal. Il est proposé par Maxime Belzil, appuyée par Marie- Paule Boucher d'adopter le procès-verbal du 16 avril 2024 avec les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À la page 1, au point 2 : Modifier le nom de Jean-François Poirer pour Jean-François Poirier - À La page 3, remplacer la phrase : Les élèves ont été invités à porter un chandail mauve afin de promouvoir la journée à l'épilepsie. Par la phrase : Les élèves ont été invités à porter un chandail mauve dans le cadre de la journée de la sensibilisation à l'épilepsie. - À la page 7, au point 14 : reformuler la phrase pour : Aussi, lors de la précédente rencontre, la politique d'intégration des élèves du primaire et secondaire a été présentée ainsi que la mise en œuvre d'un groupe consultatif sur les projets pédagogiques particuliers a été établie. - Au dernier point de la page 7, modifié la majuscule du mot Par pour une minuscule dans la phrase : Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Jean-François Poirier, appuyé par Madame Claudine Clément que l'assemblée soit levée à 19h57.
CE #2324-91	<p>4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL Aucun suivi au procès-verbal.</p>
CE #2324-92	<p>5. QUESTIONS DU PUBLIC Qu'est-ce qui explique le surplus d'élèves qui iront en deuxième année en septembre 2024?</p>

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers	
--	--	---

	<p>Madame Sévigny nous explique que le nombre d'inscriptions est en hausse pour ce niveau et aussi qu'un plus grand nombre d'élèves ayant obtenu un diagnostic, une cote viennent modifier le nombre d'élèves permis par classe.</p>
CE #2324-93	<p>6. MOT DE LA PRÉSIDENTE</p> <p>Madame Allard souligne l'arrivée de notre nouvelle directrice durant l'année scolaire. Elle a su relever de nombreux défis dans un très cours délai. Elle présente aussi ses mots de remerciement à tout le personnel qui gravite autour de nos enfants. Elle souligne la mise en place de projets engageants et motivants qui ont su créer un beau lien d'appartenance auprès des élèves.</p> <p>Plusieurs beaux défis nous attendent l'an prochain.</p>
CE #2324-94	<p>7. MOT DE LA DIRECTION</p> <p>Madame Sévigny nous trace un portrait en chiffres des élèves qui fréquenteront notre établissement l'an prochain. Ainsi, pour l'instant on peut s'attendre à recevoir 601 élèves. Avec la fermeture d'une classe à défis multiples, nous serons désormais à seulement 2 classes pour accueillir cette clientèle.</p> <p>Madame Katy St-Louis sera notre nouvelle responsable du service de garde pour la rentrée 2024. Celle-ci nous a déjà fait l'honneur de venir se présenter au personnel de l'école.</p> <p>Aussi, l'ouverture d'un poste de T.E.S à 35 heures/ semaine est prévue en remplacement d'un poste de 30 heures.</p> <p>En ce qui concerne le dossier de l'aide en classe, un exercice de logistique afin de cibler les besoins a dû être exercé. En moyenne, ce seront 2 heures qui seront allouées par jour pour les classes qui ont été sélectionnées. De plus, il faudra définir les rôles des éducatrices et leur offrir une formation adéquate.</p> <p>Le personnel enseignant a récemment été rencontré afin de discuter des pratiques gagnantes qui devraient être mises en place afin de promouvoir la rétention du personnel. Il a donc été proposé de mettre l'accent sur le travail d'équipe.</p>

Initiales de la présidente -----	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers	
Initiales de la direction		

	<p>Madame Sévigny termine en nous disant que la table est mise pour l'an prochain. Elle se sent chez elle à l'école des Cavaliers. L'adaptation a été facile et on y travaille dans le plaisir.</p> <p>8. DÉCISIONS :</p>
CE #2324-95	<p>8 .1 Entériner le vote électronique pour le budget du conseil d'établissement.</p> <p>Après avoir obtenu le vote par courriel des membres du Conseil d'établissement, il a été convenu que sur un montant total de 750\$, 459,12\$ seraient alloués au buffet dédié à la soirée de remerciement des parents bénévoles. La balance du montant servira à l'achat des articles administratifs tels que des stylos, des cahiers, des enveloppes et des surligneurs, qui seront utilisés lors des réunions du CE en personne.</p>
CE #2324-96	<p>8.2 Budget annuel de l'établissement</p> <p>Madame Line Sévigny présente le budget 2024-2025 et les sept annexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par madame Line Sévigny directrice, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire ; - CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par la directrice de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses ; - CONSIDÉRANT que la proposition préparée par la directrice comprend les revenus du service de garde et ceux du fonds à destination spéciale de l'école ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Myriam Allard, appuyé par Monsieur Jean-François Poirier, il est résolu à l'unanimité ;

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	<p>Procès-verbal</p> <p>du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>de l'École des Cavaliers</p> 
--	---

CE #2324-97	<ul style="list-style-type: none"> - - D'ADOPTER le projet de budget de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2024-2025 tel que proposé par la directrice. - - DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour qu'il l'approuve. <p>8.3 Ristourne pour le comité de bal des finissants provenant du Studio Bulle et service de traiteur Mazzola</p> <p>Madame Mélanie Duguay nous propose d'utiliser à nouveau la formule de ristourne l'an prochain pour le comité du bal des finissants. La formule en étant une beaucoup plus efficace et facile à gérer qu'un système de levée de fonds.</p> <p>CONSIDÉRANT que des activités spéciales sont organisées pour souligner la fin du parcours scolaire primaire des élèves de 6e année et que ces activités génèrent des coûts supplémentaires pour les parents des élèves ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que l'école souhaite tenir compte des disparités socioéconomiques et permettre à tous les élèves de 6e année de participer à ces activités ; - CONSIDÉRANT que les programmes de ristournes offerts par ces compagnies se sont avérés positives ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Claudine Clément, appuyée par Madame Rebecca Charles, il est résolu à l'unanimité; - D'APPROUVER l'utilisation des ristournes pour financer les activités du comité de bal des finissants; <p>8.4 Date de l'assemblée générale pour l'année 2024-2025</p> <p>-CONSIDÉRANT l'obligation par la Loi sur l'instruction publique (LIP) de convoquer les parents à l'assemblée annuelle avant la fin septembre de l'année scolaire ;</p>
CE #2324-98	

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	--

CE #2324-99	<ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont été consultés ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jean-François Poirier, appuyée par Myriam Allard, il est résolu à l'unanimité ; - D'ADOPTER la date du jeudi 12 septembre 2024 à 19h00 pour l'assemblée annuelle de l'École des Cavaliers.
CE #2324-100	<p>8.5 Activités début d'année</p> <p>Madame Rebecca Charles nous présente l'activité éducative qu'elle compte organiser pour ses élèves de la quatrième année. Ainsi ceux-ci auront la chance de se rendre en épicerie pour acheter eux-mêmes les fruits nécessaires à la réalisation d'une recette. Chaque enfant aura un montant de 10\$ à dépenser selon des critères précis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction ; - CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claudine Clément, appuyée par Marie-Paule Boucher, il est résolu à l'unanimité ; - D'ADOPTER la proposition de sortie éducative à l'épicerie. <p>8.6 Choix des manuels scolaires, du matériel didactique et frais chargés aux parents.</p> <p>Madame Sévigny nous explique que les choix ont été révisés à la baisse par l'équipe des enseignants. Comme pour l'an passé, une proposition d'endroit pour se procurer le matériel sera effectuée.</p>

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	--

	<p>Toutefois, la librairie Michabou sera retirée de la liste puisque le commerce a récemment fermé ses portes.</p> <p>De plus, Monsieur Jean-François Poirier nous informe qu'un projet d'achats groupés a été soumis au comité de parents et qu'une consultation devrait avoir lieu prochainement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ; - CONSIDÉRANT que les listes des cahiers d'activités proposés par la directrice ont été élaborées avec la participation des enseignants ; - CONSIDÉRANT que les montants demandés aux parents correspondent aux balises données par la CSPO ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Céline Monfils, appuyé par Madame Myriam Allard, il est résolu à l'unanimité ; - D'APPROUVER les listes des cahiers d'activités qui seront à la charge des parents de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2024-2025. <p>8.7 Services extrascolaires 2024-2025/ Activités parascolaires automne 2024</p> <p>Attraction 22 propose la même formule que pour l'année scolaire 2023- 2024. Se référer au tableau soumis pour les détails.</p> <p>L'activité de Karaté revient aussi avec une session en septembre 2024. Pour les élèves ayant suivi les ateliers en janvier dernier, ils pourront poursuivre au prochain niveau.</p> <p>Madame Céline Monfils demande si l'offre de services est équitable pour tous les niveaux.</p> <p>Madame Duguay nous informe que globalement, toutes compagnies confondues, oui tous les niveaux reçoivent une offre équitable.</p>
--	--

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</p> 
--	---

CE #2324-102	<p>- Considérant, que les services obtenus étaient satisfaisants ;</p> <p>- CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction ;</p> <p>- CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1er par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;</p> <p>- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Marie-Paule Boucher, appuyée par Madame Myriam Allard, il est résolu à l'unanimité ;</p> <p>- D'APPROUVER la proposition de services extrascolaires et parascolaires pour l'année 2024-2025.</p>
CE #2324-103	<p>8.8- Services extrascolaires 2024-2025/ Ski Alpin</p> <p>Il est proposé de relancer le club de ski alpin (Edelweiss) pour les élèves de la 4e à la 6e année l'an prochain. Se référer au document fourni pour le détail des coûts.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction ; -</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1er par. la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;</p> <p>- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Myriam Allard, appuyée par Monsieur Maxime Belzil, il est résolu à l'unanimité ; - de relancer l'activité de club de ski alpin pour l'année 2024-2025.</p>

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction; - CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1er par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jean-François Poirier, appuyée par Madame Céline Monfils, il est résolu à l'unanimité ; - DE RELANCER le projet plein air.
CE #2324-104	<p>8.10 Règles de fonctionnement du service de garde</p> <p>Madame Line Sévigny présente le document dans son ensemble. Madame Céline Monfils demande si nous allons recevoir le détail des coûts des activités. Madame Sévigny nous informe que ce n'est pas prévu, puisque ce n'est pas une obligation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT l'importance d'informer les parents sur le fonctionnement au service de garde ; - CONSIDÉRANT que le document a été élaboré en collaboration avec le technicien du service de garde et la direction ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Maxime Belzil, appuyée par Madame Céline Monfils, il est résolu à l'unanimité ; - D'APPROUVER le guide de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2024-2025. <p><u>NOTA BENE- Une demande de temps supplémentaire est demandée par Madame Myriam Allard puisqu'il est déjà 20h31.</u></p>
CE #2324-105	<p>8.11 Rapport annuel de la présidente du conseil d'établissement.</p>

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	--

CE #2324-106	<p>Madame Myriam Allard nous informe que certains éléments permettant d'achever son rapport étant indisponibles en ce moment, le rapport sera soumis ultérieurement par voie électronique.</p> <p>- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Rebecca Charles, appuyée par Monsieur Jean-François Poirier, il est résolu à l'unanimité ;</p> <p>D'APPROUVER l'extension pour remettre le rapport annuel de la présidente.</p>
CE #2324-107	<p>8.12- Établissement d'un fond spécial</p> <p>Madame Myriam Allard propose de mettre de l'avant un fond qui permettrait à tous les élèves de participer aux activités de l'école demandant une participation financière. Le but étant d'offrir une chance égale peu importe les disparités socioéconomiques de notre clientèle.</p> <p>Un nom officiel pour ce fond sera choisi ultérieurement.</p> <p>- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Céline Monfils, appuyée par Madame Marie-Paule Boucher, il est résolu à l'unanimité ;</p> <p>-D'APPROUVER l'établissement d'un fond spécial.</p>
CE #2324-108	<p>9. INFORMATIONS</p> <p>9.1 BILAN- Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation</p> <p>Maxime Belzil, nous informe que lorsque nous nous comparons aux chiffres des autres écoles. Nous faisons bonne figure dans le palmarès.</p> <p>9.3 Projet éducatif</p> <p>Deux rencontres ont eu lieu pour effectuer le plan d'action pour la prochaine année. Essentiellement, il faudra mettre en place des</p>

Initiales de la présidente -----	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers	
Initiales de la direction		

	<p>pratiques gagnantes. Ces décisions auront une influence sur l'embauche du personnel.</p>
CE #2324-109	<p>10. MOT DES ENSEIGNANTS</p> <p>Madame Claudine Clément nous partage son expérience lors de la sortie à la caverne.</p> <p>Comme par le passé, l'activité de la piscine a pu avoir lieu. Nous ne savons pas si elle pourra avoir lieu l'an prochain à cause de l'augmentation des coûts de transports.</p> <p>Madame Rebecca Charles, nous informe du déroulement des examens du ministère qui se passent somme toute vraiment très bien.</p> <p>Madame Sévigny, nous partage sa joie vécue lors des présentations de maquettes des élèves de quatrième année.</p>
CE #2324-110	<p>11. MOT DES PROFESSIONNELS</p> <p>Aucun représentant présent</p>
CE #2324-111	<p>12. MOT DU PERSONNEL DE SOUTIEN</p> <p>Maxime Belzil nous explique qu'il est présentement dans la gestion des budgets. Il cible l'achat de matériel selon les besoins spécifiques des élèves.</p> <p>Aussi, il travaille à mettre en place des façons de gérer les émotions dans le moment présent, et ce de façon pacifique.</p>
CE #2324-112	<p>13. MOT DU SERVICE DE GARDE</p> <p>Aucun représentant présent</p>
CE #2324-113	<p>14. Mot de l'OPP</p> <p>Madame Jolyane Meloche remercie l'équipe-école pour le goûter de remerciement offert aux parents bénévoles.</p>

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers	
--	--	---

CE #2324-114	<p>En ce qui concerne les dîners pizza, l'horaire pour l'an prochain demeure inchangé. Toutefois, les coûts ne peuvent pas être transmis de façon définitive à l'heure actuelle.</p> <p>La bibliothèque a été mise en ordre et est officiellement fermée pour cette année.</p> <p>L'OPP réitère son offre, pensez à notre équipe pour soutenir vos activités. Les parents veulent aider.</p> <p>15. MOT DU COMITÉ DE PARENTS</p> <p>Monsieur Jean- François Poirier nous informe d'une consultation qui a présentement lieu sur les projets particuliers pour les écoles secondaires. Certains parents des écoles primaires peuvent y siéger et des questions sur les enjeux budgétaires entourant ces projets sont en discussion. Lors des dernières rencontres, il était question des bassins versus les infrastructures disponibles selon les secteurs de la ville.</p>
CE #2324-115	<p>16. Mot du parent membre du comité EHDAA</p> <p>Lors de la rencontre de la semaine dernière, certains irritants ont été émis. Le comité couvre un très grand secteur d'activités et les irritants soulevés ne touchent pas nécessairement les élèves qui fréquentent notre établissement.</p>
CE #2324-116	<p>17. Varia Aucun point</p>
CE #2324-117	<p>18.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé Par Madame Myriam Allard, appuyé par Madame Claudine Clément que l'assemblée soit levée à 20h54.</p>